Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du jeudi 27 novembre 2014	Résolution: CA14 22 0495

Résolution pour demander au gouvernement du Québec de maintenir le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest sous la responsabilité de la Commission scolaire de Montréal

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de transférer 30% des élèves scolarisés de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) située à l'ouest de l'île;

Attendu que ce transfert à la CSMB toucherait l'ensemble du Sud-Ouest (ainsi que les territoires des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et Côte-des-neiges-Notre-Dame-De-Grâce);

Attendu que le territoire du Sud-Ouest présente des besoins particuliers : 41% des enfants de maternelle étant considérés comme vulnérables au moment de leur entrée à la l'école, 34% des enfants du primaire et 46% des élèves du secondaire ayant des difficultés d'apprentissage, 80% des élèves du primaire et du secondaire étant issus de l'immigration et les taux de décrochage dans les écoles secondaires étant importants (52% à Saint-Henri et 22% à Honoré-Mercier);

Attendu que la CSDM a développé une expertise particulière qui répond aux caractéristiques de quartiers centraux (densification, immigration, indices de défavorisation etc.);

Attendu que l'Arrondissement du Sud-Ouest soutient le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CEDA), deux centres d'éducation populaire de son territoire hébergés par la CSDM, que l'arrondissement collabore avec la CSDM à leur avenir depuis 2 ans et qu'aucune entente n'a encore été conclue jusqu'à maintenant;

Attendu que le Sud-Ouest est clairement rattaché au centre-ville par le métro, ce qui permet actuellement aux élèves rattachés au territoire de la CSDM de profiter d'un réseau d'écoles et de services facilement accessibles en transport collectif;

Attendu l'existence de nombreuses ententes entre l'Arrondissement du Sud-Ouest et la CSDM pour l'utilisation de parcs, gymnases, bibliothèques et installations en tout genre;

Attendu que depuis des années, la CSDM a développé des partenariats avec des groupes communautaires à travers les comités de quartier, le Plan d'action Sud-Ouest, des ententes pan-montréalaises pour relayer le projet éducatif à travers, notamment, des activités scientifiques, du sport, du soutien alimentaire, de l'aide aux devoirs;

Attendu que le milieu scolaire collabore avec l'Arrondissement à plusieurs projets de développement, tels l'accueil de nouvelles familles, le développement de services dans Griffintown ou le gymnase Saint-Jean-de-Matha;

Attendu que l'objectif souhaité du transfert est de réduire des dépenses, mais que le transfert d'élèves entre deux commissions existantes ne semble pas atteindre cet objectif;

Attendu qu'une nouvelle réorganisation signifie une opération longue et complexe pendant laquelle l'attention ne sera pas portée à la scolarité des élèves;

Attendu que la députée de Saint-Henri-Sainte-Anne s'est dite défavorable à ce transfert;

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Benoit Dorais, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De demander au gouvernement du Québec de maintenir le territoire de l'Arrondissement du Sud-Ouest sous la responsabilité de la Commission scolaire de Montréal;

Et de transmettre copie de cette résolution au Premier ministre, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la députée de Saint-Henri-Sainte-Anne, aux conseils des commissaires de la Commission scolaire de Montréal et de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, et à la commissaire scolaire du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04